

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD23

présenté par

Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 2

À l'alinéa 20, substituer aux deux occurrences du mot :

« concertation »,

le mot :

« participation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache remis au ministre délégué à la ville en juillet 2013 a pointé la nécessité d'associer étroitement les habitants à la définition de la politique de la ville.

Cet amendement vise à renforcer cette association en prévoyant une participation citoyenne des habitants lors des programmes de rénovation de l'ANRU.